



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG 1236

Arrêté n° 2016 / 133 /PREF/SG/SRAG du
Autorisant une manifestation sportive
à Saint-Barthélemy le 13 novembre 2016

19 SEP 2016

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;

- Vu** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** l'arrêté n°971-2016-08-29-001/SG/MCI du 29 août 2016 portant délégation de signature générale accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** la demande en date du 08 août 2016 formulée par Monsieur Nil DUFAU, vice-président du conseil territorial de Saint-Barthélemy,;
- Vu** la police d'assurance conformes aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 10 août 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Barthélemy en date du 10 août 2016 ;
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 10 août 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 5 septembre 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

A R R Ê T E

Article 1er : Monsieur Nils DUFAU, vice-président du conseil territorial de Saint-Barthélemy, est autorisé à organiser une course pédestre ainsi qu'une randonnée pédestre, sur la voie publique, le 13 novembre 2016, dont le détail des parcours est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des textes précités.

Article 3 : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit
- signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le Président du conseil territorial de Saint-Barthélemy, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
La préfète déléguée



Anne LAUBIES

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois après sa publication ou sa notification, auprès du tribunal administratif compétent.

ITINERAIRE « MARCHÉ SANTE » - PARCOURS de 8 Kms -

06 h 30 Départ : STADE de SAINT-JEAN

- ⇒ Direction Piscine Territoriale, emprunter la Route le long de l'Etang de Saint-Jean,
- ⇒ Direction, « PONT DE SAINT-JEAN » (EDEN ROCK)
- ⇒ Au STOP, tourner à droite, emprunter la D 209
- ⇒ Direction Rond-Point « CENTRE VAVAL »
- ⇒ Contourner le « CARREFOUR DU CENTRE VAVAL » se diriger vers l'AEROPORT
- ⇒ Direction Aéroport, puis la « TOURMENTE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE »
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC)
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENERAL DE GAULLE »
- ⇒ Puis, tourner à gauche, vers le restaurant « LE VIETNAM »,
- ⇒ Emprunter la «RUE DU ROI OSCAR II », en direction de « l'ANCIENNE MAIRIE » (RUE AUGUST NYMAN)
- ⇒ Continuer en direction du « CALVAIRE », Puis passer, devant « LE DISPENSAIRE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE », se diriger vers la gauche,
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (D210)
- ⇒ Puis « QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC »
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Emprunter la Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENERAL DE GAULLE»
- ⇒ Puis tourner à droite, vers « l'EGLISE ANGLICANE »
- ⇒ Emprunter la « RUE SAMUEL FAHLBERG » en se dirigeant vers « LA POSTE »
- ⇒ Au rond-point de « LA POSTE », se diriger à droite vers « LA POINTE »
- ⇒ Emprunter la « RUE JEANNE d'ARC », jusqu'à « VIANNEY COIFFURE »
- ⇒ Tourner à droite, vers la « PRESQU'ÎLE »,
- ⇒ Direction MUSEE-BIBLIOTHEQUE

Arrivée au Parvis du WALL-HOUSE après environ 8 KMS

ITINERAIRE « PARCOURS de 5 Kms »

07 h 00 Départ : STADE de SAINT-JEAN

- ⇒ Direction Piscine Territoriale ,
- ⇒ Emprunter la Route le long de l'Étang de Saint-Jean
- ⇒ Direction, « PONT DE SAINT-JEAN » (EDEN ROCK)
- ⇒ Au STOP, tourner à droite , emprunter la D 209
- ⇒ Direction Rond-Point « CENTRE VAVAL »
- ⇒ Contourner le « CARREFOUR DU CENTRE VAVAL » se diriger vers l'AEROPORT
- ⇒ Direction Aéroport, puis la « TOURMENTE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE »
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC)
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENERAL DE GAULLE »
- ⇒ Puis, tourner à droite, vers « l'EGLISE ANGLICANE »
- ⇒ Emprunter la « RUE SAMUEL FAHLBERG » en se dirigeant vers « LA POSTE »
- ⇒ Au rond-point de « LA POSTE », se diriger à droite vers « LA POINTE »
- ⇒ Emprunter la RUE JEANNE d'ARC, jusqu'à « VIANNEY COIFFURE »
- ⇒ Tourner à droite, vers la « PRESQU'ÎLE », Direction MUSEE-BIBLIOTHEQUE

Arrivée au Parvis du WALL-HOUSE après 5 KMS

ITINERAIRE « PARCOURS de 10 Kms »

07 h 00 Départ : STADE de SAINT-JEAN

- ⇒ Direction Piscine Territoriale ,
- ⇒ Emprunter la Route le long de l'Étang de Saint-Jean
- ⇒ Direction, « PONT DE SAINT-JEAN » (EDEN ROCK)
- ⇒ Au STOP, tourner à droite , emprunter la D 209
- ⇒ Direction Rond-Point « CENTRE VAVAL »
- ⇒ Contourner le « CARREFOUR DU CENTRE VAVAL » se diriger vers l'AEROPORT
- ⇒ Direction Aéroport, puis la « TOURMENTE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE »
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC)
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENERAL DE GAULLE »
- ⇒ Puis, tourner à droite, vers « l'EGLISE ANGLICANE »
- ⇒ Emprunter la « RUE SAMUEL FAHLBERG » en se dirigeant vers « LA POSTE »
- ⇒ Au rond-point de « LA POSTE », se diriger à droite vers « LA POINTE »
- ⇒ Emprunter la RUE JEANNE d'ARC, jusqu'à « VIANNEY COIFFURE »
- ⇒ Tourner à droite, vers la « PRESQU'ÎLE », Direction MUSEE-BIBLIOTHEQUE
- ⇒ Direction, « HOTEL DE VILLE » (RUE PITEA)
- ⇒ Emprunter la RUE SCHOELCHER, jusqu'au croisement de la RUE DE BRUYN,
- ⇒ Tourner à gauche, vers le rond-point de « LA POSTE »
- ⇒ Emprunter la « RUE SAMUEL FAHLBERG », (EGLISE ANGLICANE),
- ⇒ Au restaurant « LE VIETNAM », emprunter la RUE DU ROI OSCAR II
- ⇒ Direction « ANCIENNE MAIRIE » (RUE AUGUST NYMAN)
- ⇒ Continuer en direction du « CALVAIRE », Puis passer, devant « LE DISPENSAIRE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE », se diriger vers la gauche
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (D210)
- ⇒ Puis « QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC »
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Emprunter la Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENERAL DE GAULLE»
- ⇒ Puis, tourner à droite, vers « l'EGLISE ANGLICANE »
- ⇒ Emprunter la « RUE SAMUEL FAHLBERG » en se dirigeant vers « LA POSTE »
- ⇒ Au rond-point de « LA POSTE », se diriger à droite vers « LA POINTE »
- ⇒ Emprunter la RUE JEANNE d'ARC, jusqu'à « VIANNEY COIFFURE »
- ⇒ Tourner à droite, vers la « PRESQU'ÎLE », Direction MUSEE-BIBLIOTHEQUE

Arrivée au Parvis du WALL-HOUSE après 10 KMS